



# LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (SDSF), C'EST :



**Un document cadre d'engagement** des partenaires sociaux pour renforcer la cohérence, la complémentarité et la simplification d'accès des services aux familles afin de répondre à la diversité des besoins au plus près des bassins de vie.



**Des élus, des professionnels, des acteurs** de la Petite Enfance et de la Parentalité représentant l'ensemble des acteurs des politiques sociales et familiales départementales et locales qui œuvrent à renforcer leur coopération au sein d'un comité, dans le but de mieux répondre à la diversité des besoins des familles.



**Un schéma pluriannuel** de mise en œuvre d'actions concrètes pour favoriser sur l'ensemble du département de la Gironde des réponses adaptées en termes de modes d'accueil et de soutien à la parentalité quelle que soit la situation familiale.



# LES FAMILLES EN GIRONDE : QUI ÊTES-VOUS ?

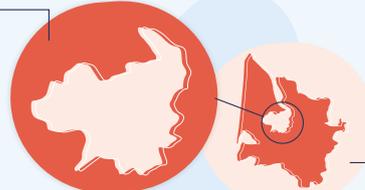
## La population en Gironde

**1 623 749**  
habitants



Dont

**50,13%**  
Bordeaux  
métropole



**49,87%**  
Hors métropole

**86%**

vivent dans une communauté  
de communes < 50 000 habitants



**17 000**  
naissances annuelles\*



| En forte baisse ↘ **-6,8%**

\*en 2023 (source INSEE)

**89,5%**  
des femmes  
entre 25 et 64 ans  
travaillent



## Profil des familles

**161 133** familles\*



Dont

**33%** familles en couple avec enfants\*

**14%** familles monoparentales\*

**19%**

avec enfants  
de 0 à 2 ans

**35%**

avec enfants  
de 6 à 11 ans

**30%**

avec enfants  
de 12 à 17 ans

**19%**

avec enfants  
de 0 à 2 ans

**43%**

avec enfants  
de 12 à 17 ans

\*allocataires CAF en 2022

Une diversité de profils de famille, ce qui fait la richesse du territoire et de nos interventions !

# LES SERVICES PETITE ENFANCE



## VOUS CHERCHEZ À :

Concilier votre vie familiale et votre vie professionnelle ?

Trouver un mode d'accueil pour votre enfant dans le cadre d'un projet professionnel ?

Proposer une expérience de socialisation à votre enfant ?

Il existe plusieurs solutions d'accueil, à chaque famille son mode d'accueil.

Les questions à se poser pour bien identifier votre besoin :

Mes envies pour mon enfant ?

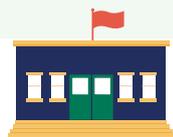
Mes contraintes ?

Ma disponibilité ?



## Les différents modes d'accueil en Gironde

### Crèches



Ces établissements accueillent des enfants, suivant leur capacité d'accueil.

-  Une équipe pluridisciplinaire de professionnels
-  A partir de 2 mois ½ jusqu'à l'entrée à l'école maternelle
-  Amplitude d'ouverture fixe mais contrat d'accueil de l'enfant à partir des besoins de la famille
-  Etablissements d'accueil du jeune enfant, micro-crèches
-  Participation financière des familles variable, en fonction de leurs ressources et du nombre d'enfants à charge

### Crèches Familiales



-  Assistant(e)s maternel(le)s exerçant à domicile et salarié(e)s d'une collectivité ou d'une structure associative
-  A partir de 2 mois ½ jusqu'à l'entrée à l'école maternelle
-  Amplitude d'ouverture fixe mais contrat d'accueil de l'enfant à partir des besoins de la famille
-  Accueil au domicile de l'assistant(e) maternel(le) et activités organisées au sein de la crèche familiale
-  Participation financière des familles variable, en fonction de leurs ressources et du nombre d'enfants à charge

## Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM)



Des regroupements d'assistant(e)s maternel(le)s salarié(e)s de parents employeurs.

-  • Une MAM est composée de 1 à 4 assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s
-  • Mineurs de tout âge (nombre d'enfants accueillis selon agrément)
-  • Horaires variables en fonction du contrat
-  • Sur un lieu, en dehors du domicile des assistant(e)s maternel(le)s
-  • Salaire versé selon accord entre les deux parties (parents, assistant(e)maternel(le))  
Rémunération minimale : fixée par la Convention Collective + indemnité d'entretien + coût du repas (en option)

## Assistant(e)s maternel(le)s



-  • Assistant(e) maternel(le) agréé(e) par le président du Conseil Départemental. Le service départemental de PMI assure l'évaluation, l'accompagnement, le suivi et le contrôle de ces professionnel(le)s.
-  • Mineurs de tout âge (nombre d'enfants accueillis selon agrément)
-  • Horaires variables en fonction du contrat
-  • Garde au domicile de l'assistant(e) maternelle(le)
-  • Salaire versé selon accord entre les deux parties (parents, assistant(e)maternel(le))  
Rémunération minimale : fixée par la Convention Collective + indemnité d'entretien + coût du repas (en option)

## Gardes à domicile



-  • Personne en garde à domicile
-  • Mineurs de tout âge (nombre d'enfants accueillis selon agrément)
-  • Horaires variables en fonction du contrat
-  • Garde au domicile de la famille ou de la co-famille
-  • Participation financière des familles variable faisant l'objet d'un accord entre l'employeur (parent ou prestataire) et le salarié

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Des aides existent pour compenser le coût de la garde d'un enfant < 6 ans (sous conditions)

Renseignez-vous sur le site [caf.fr](http://caf.fr) pour savoir si vous avez droit à la Prestation Accueil du Jeune Enfant (PAJE) et/ou au Complément de libre choix du mode de garde (CMG).

## Pour plus d'informations



### Adresses utiles

- **Le relais petite enfance** de la commune (ou la communauté des communes) de votre lieu de résidence
- **La Maison du Département et des Solidarités (MDS)** de votre lieu de résidence
- Le **Service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI)** des Pôles Territoriaux de Solidarité

### Sites utiles

- Le site internet de la commune (ou de la communauté de communes) de votre lieu de résidence
- [Mon enfant.fr](http://Monenfant.fr)
- [Gironde.fr](http://Gironde.fr)

## Objectifs 2024 - 2027 du SDSF



**Soutenir, accompagner et valoriser les métiers de la petite enfance** dans un contexte d'évolution des besoins de mode de garde.

Pour répondre à l'ensemble de vos besoins :

**produire une information fiable et accessible** sur l'ensemble du territoire et **proposer des réponses innovantes.**



# SOUTIEN À LA PARENTALITÉ



Vous allez devenir ou vous êtes parent ?

## VOUS SOUHAITEZ :

Être soutenu(e) et accompagné(e), rompre votre isolement, rencontrer d'autres parents, partager votre expérience de parent, valoriser vos réussites ?

Des services adaptés vous attendent à chaque étape de votre vie, portés par des collectivités, des associations, des institutions !

## Les accompagnements qui existent en Gironde

Du projet de fonder une famille au suivi de la scolarité de l'enfant et dans les moments de fragilité familiale (séparation, deuil, perte d'emploi...), découvrez les possibilités d'accompagnement et d'écoute tout au long du parcours de la famille :

- **Les professionnels de la santé** : sage-femmes et médecins (libéral, maternité).
- **Les professionnels du service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI)** : sage-femmes, médecins, puéricultrices, psychologues, Educateurs de Jeunes Enfants sur rendez-vous au domicile, dans les modes d'accueil ou à l'école maternelle.
- **Les travailleurs sociaux Caf** (dans les situations de séparation, de décès du parent ou de l'enfant et des impayés locatifs - parc logements privés).
- **Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)** les plus proches de votre lieu de résidence avec des ateliers d'éveil culturel, des professionnels à votre écoute, des échanges entre parents...
- **Les actions collectives des Maisons du Département et des Solidarités (MDS)** de votre lieu de résidence.
- **Le service mobile « Bus en Plus »** pour informer sur les missions des MDS.
- **Les services médico-sociaux du département.**
- **Les associations d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (AAD)** proches de votre lieu de résidence.
- **Les services de médiation familiale** et les espaces rencontres.
- **Les organismes de proximité du réseau parentalité « Réseau d'Ecoute et d'Appui à la Parentalité » (REAAP)** pour vous accueillir, vous écouter et vous orienter.
- **Les intervenants d'accompagnement à la scolarité sous contrat « CLAS ».**



## Pour plus d'informations



### Sites utiles

- Page d'accueil Allocataires - Caf.fr
- Monenfant.fr
- Conseils aux parents par les spécialistes de l'enfant - mpedia.fr
- Gironde.fr
- Le site internet de la commune (ou de la communauté de communes) de votre lieu de résidence.
- 1000premiersjours.fr

### Les permanences

- Institut de la parentalité :  
07 69 09 90 73
- Allo Parents bébé :  
08 00 00 34 56

## Objectifs 2024 - 2027 du SDSF



**Vous accompagner** sur votre capacité à être et à vivre le fait d'être parents.

Vous permettre de **comprendre les besoins de votre / vos enfant(s)** pour y répondre de manière adaptée.

**Définir, prévenir et agir** sur les situations de vulnérabilité.

